

**Direction de la Logistique parlementaire – Division de la Restauration et de l’hébergement**

|  |
| --- |
| **MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS DE CUISINE DE L’ASSEMBLÉE NATIONALE**  **Accord-cadre 25F075** |

**ACTE D’ENGAGEMENT**

**(AE)**

Référence : 25F075

Nature de la procédure **Procédure** **d’appel d’offres ouvert** passée en application des articles L. 2124-2, R. 2124-1, R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique.

Pouvoir adjudicateur **Assemblée nationale**

Représentant du pouvoir **Collège des Questeures**

adjudicateur

Comptable assignataire **Mme la Trésorière de l’Assemblée nationale**

des paiements

**ARTICLE PREMIER – OBJET DU MARCHÉ**

Le marché 25F075 a pour objet la maintenance préventive (entretien) et corrective (diagnostic, dépannage et réparation) des équipements de cuisine de l’Assemblée nationale.

Les prestations attendues sont décrites dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) du marché.

**ARTICLE 2 – IDENTIFICATION DU TITULAIRE**

**2.1 Le titulaire se présente seul**

**Civilité, nom et prénoms et qualités :**

**Agissant en mon nom personnel :**

Domicilié à (adresse complète) :

Immatriculé(e) à l’I.N.S.E.E. :

- numéro d’identité d’établissement (SIRET) :

- code d’activité économique principale (APE) :

- n° d’inscription (cocher la case correspondante) :

au registre du commerce et des sociétés :

au répertoire des métiers :

***OU***

**Agissant au nom et pour le compte de la société/ du groupement d’intérêt économique :**

Au capital de :

Ayant son siège social à : (adresse complète) :

Immatriculé(e) à l’I.N.S.E.E. :

- numéro d’identité d’établissement (SIRET) :

- code d’activité économique principale (APE) :

- n° d’inscription (cocher la case correspondante) :

au registre du commerce et des sociétés :

au répertoire des métiers :

**Établissement qui effectuera la prestation**:

- Adresse complète de l’établissement :

- Numéro SIRET de l’établissement :

- Personne de contact :

- Numéro de téléphone :

- Courriel :

***OU***

**Agissant pour le compte de la personne publique candidate :**

**La notification du marché est envoyée par mèl à l’adresse suivante :**

**La notification du marché est envoyée par mèl à l’adresse suivante :**

**Adresse mèl** :

**2.2 Le titulaire est un groupement momentané d’entreprises**

[**Nota bene** : *chaque membre du groupement doit compléter son cadre en reprenant un des cas du 2.1 : entreprise individuelle, société ou groupement d’intérêt économique ou personne publique. Ajouter autant de cadres qu’il y a de cotraitants dans le groupement*].

**Cotraitant 1** :

**Cotraitant 2** :

**Cotraitant 3** :

*(Cadre à dupliquer en fonction du nombre de membres du groupement)*

Le groupement ainsi constitué est :  conjoint avec mandataire solidaire  solidaire

*(cocher la case correspondante)*

Le MANDATAIRE du groupement ainsi constitué est :

représenté(e) par :

Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire afin de :

* signer le présent acte d’engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l’acheteur et pour coordonner l’ensemble des prestations ;
* signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures.

*Joindre impérativement le mandat en annexe du présent document (cf. annexe 2). Le mandat comporte impérativement pour chaque cotraitant, les pouvoirs de la personne signataire du mandat, si elle n’est pas un représentant légal de l’entité candidate.*

**La notification du marché est envoyée par mèl à l’adresse suivante :**

**Adresse mèl** :

**ARTICLE 3 – FORME ET DURÉE DU MARCHÉ**

Le marché est conclu sous la forme d’un accord-cadre mono-attributaire comprenant des **prestations forfaitaires** et des **prestations à bons de commande**, conformément aux dispositions des articles R. 2162-1 à R. 2162-6 et R. 2162-13 à R. 2162-14 du code de la commande publique.

Le marché est conclu pour une durée de **2 ans** à compter de sa date de notification. Il est reconduit tacitement 2 fois par périodes consécutives de 1 an.

En cas de non-reconduction, le titulaire du marché en est informé par lettre recommandée avec accusé réception au moins **3 mois** avant la date de la reconduction. La non-reconduction du marché n’ouvre droit à aucune indemnisation au profit du titulaire.

**ARTICLE 4 – ENGAGEMENT DU TITULAIRE**

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché dont le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), le titulaire s’**ENGAGE** **SANS RÉSERVE** à exécuter les prestations demandées aux prix ci-après définis et conformément aux stipulations de l’ensemble des documents contractuels.

# ARTICLE 5 – PRIX

Le montant de la partie forfaitaire de l’accord-cadre figure à l’annexe financière du présent acte d’engagement.

La partie à bons de commande de l’accord-cadre est conclue sans montant minimum et avec un montant maximum de 290 000 € TTC sur sa durée totale.

Les prestations commandées par bons de commande sont rémunérées :

* par application des prix indiqués dans le bordereau des prix unitaires (BPU) annexé au présent acte d’engagement aux quantités commandées et acceptées ;
* ou par application du prix renseigné dans chaque devis établi conformément aux règles contractuelles et accepté par l’Assemblée nationale.

Les modalités de variation des prix sont fixées à l’article « Prix » du CCAP.

# ARTICLE 6 – PAIEMENTS

**6.1 Le cocontractant est une entreprise individuelle, une société ou un groupement d’intérêt économique**

L’Assemblée nationale se libérera des sommes dues au titulaire au titre du présent marché en faisant porter le montant de celles-ci au crédit :

Du compte ouvert au nom de :

Désignation du compte à créditer **(joindre un RIB en ANNEXE 5)** :

Établissement :

Adresse :

N° du compte :

**6.2 Le cocontractant est un groupement momentané d’entreprises**

**En cas de groupement conjoint**, **ou en cas de groupement solidaire lorsque les prestations respectives des membres du groupement solidaire sont individualisables,** les prestations seront réglées directement à chaque membre du groupement. L’annexe 3 au présent acte d’engagement indique le montant total des prestations réalisées par chacun des membres du groupement.

**Cotraitant mandataire :**

Compte ouvert au nom de :

Désignation du compte à créditer **(joindre un RIB en ANNEXE 5)** :

Établissement :

Adresse :

N° du compte :

**Cotraitant 2**

Compte ouvert au nom de :

Désignation du compte à créditer **(joindre un RIB en ANNEXE 5)** :

Établissement :

Adresse :

N° du compte :

**Cotraitant 3**

Compte ouvert au nom de :

Désignation du compte à créditer **(joindre un RIB en ANNEXE 5)** :

Établissement :

Adresse :

N° du compte :

*(Cadre à dupliquer en fonction du nombre de membres du groupement.)*

**En cas de groupement solidaire**, **lorsque les prestations respectives des membres du groupement solidaire ne sont pas individualisables,** les prestations feront l’objet d’un paiement sur un compte unique.

Les sommes dues en exécution seront réglées par virement bancaire en faisant porter au crédit du compte suivant :

Compte ouvert au nom de :

Désignation du compte à créditer **(joindre un RIB en ANNEXE 5)** :

Établissement :

Adresse :

N° du compte :

**6.3 En cas de sous-traitance**

L’Assemblée nationale se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants aux crédits des comptes désignés dans le formulaire DC4 annexé au présent acte d’engagement ou dans les actes spéciaux (**joindre le ou les RIB correspondants en ANNEXE 5**).

**6.4 Cession ou nantissement de la créance issue du marché**

Le titulaire souhaite-t-il nantir ou céder la créance issue du présent marché au moment de la notification, conformément aux articles R. 2191-45 à R. 2191-63 du code de la commande publique ?

Oui  Non

Le titulaire pourra demander le nantissement ou la cession de sa créance en cours d’exécution du marché.

**6.5. Changement de compte à créditer en cours d’exécution du marché**

Toute demande de changement de RIB doit respecter les conditions fixées à l’annexe 6.

# ARTICLE 7 – AVANCE

Si les conditions de l’article R. 2191-3 du code de la commande publique sont réunies, le titulaire **perçoit l’avance** prévue à l’article « Avance » du CCAP.

**S’il refuse le bénéfice de l’avance, le titulaire doit impérativement cocher la case ci-dessous :**

**Je refuse de percevoir l’avance** prévue à l’article « Avance » du CCAP.

Le titulaire est une PME, au sens de la recommandation de la Commission n° 2003/361/CE du 6 mai 2003 ?

Oui  Non

# ARTICLE 8 – SOUS-TRAITANCE

Dans les limites définies au titre IX du livre Ier de la deuxième partie du code de la commande publique, le titulaire est habilité à sous-traiter l’exécution des prestations, à condition d’avoir obtenu du pouvoir adjudicateur l’acceptation de chaque sous-traitant et l’agrément de ses conditions de paiement.

**8.1 Sous-traitance déclarée au moment de l’offre**

Pour chaque sous-traitant présenté, le titulaire fournit avec le présent acte d’engagement un formulaire DC4 dans sa dernière version en vigueur, dûment complété, portant présentation de sous-traitant. Sont joints au formulaire, les pièces listées à l’article « Sous-traitance » du CCAP.

Le cocontractant fournit en outre l’annexe 3 au présent acte d’engagement, portant tableau de répartition des sommes dues entre le titulaire et les sous-traitants admis au paiement direct, dûment complétée.

La notification du marché emporte acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou cession de créance.

**8.2 Sous-traitance déclarée après la conclusion du marché**

Pour chaque sous-traitant, le titulaire remet un acte spécial et les documents justificatifs dans les conditions fixées à l’article « Sous-traitance » du CCAP.

En outre, si une copie de l’acte d’engagement a été délivrée au titulaire avec la mention « *copie certifiée conforme à l’original en unique exemplaire pour être remise à l’établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance* », le titulaire établit qu’aucune cession ni aucun nantissement de créances ne fait obstacle au paiement direct du sous-traitant, en produisant soit l’exemplaire unique, soit une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement des créances.

L’acceptation du sous-traitant et l’agrément des conditions de paiement sont notifiés au titulaire par l’Assemblée nationale. Le montant des prestations sous-traitées figurant dans cet acte spécial correspond au montant maximal de la créance que le sous‑traitant concerné pourra présenter en nantissement ou cession.

**ARTICLE 9 – SIGNATURE** **DU MARCHÉ**

*[Rappel : Ce cadre n’est pas à renseigner au stade de la remise de l’offre ; il est signé par l’attributaire du marché.]*

|  |
| --- |
| **Signature du titulaire***\** |
| Fait en un seul original  Nom, prénom et fonction du signataire :  *\* Le signataire doit avoir le pouvoir d’engager la personne qu’il représente ou les membres du groupement, s’il est mandataire.*  *La signature du présent acte d’engagement emporte signature de l’ensemble de ses annexes.* |
| **Signature du pouvoir adjudicateur** |
| Pour le pouvoir adjudicateur, |

# ANNEXES

**AU PRÉSENT ACTE D’ENGAGEMENT**

**ANNEXE 1**:FORMULAIRE DC4 RELATIF À LA PRÉSENTATION D’UN SOUS-TRAITANT

**ANNEXE 2** : MANDAT DONNÉ AU MANDATAIRE PAR LES MEMBRES DU GROUPEMENT

**ANNEXE 3**:RÉPARTITION DES SOMMES DUES AUX COTRAITANTS ET AUX SOUS-TRAITANTS ADMIS AU PAIEMENT DIRECT

**ANNEXE 4 :** ANNEXE FINANCIÈRE

**ANNEXE 5 :** RELEVÉ(S) D’IDENTITÉ BANCAIRE (RIB)

**ANNEXE 6 :** FORMULAIRE DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE RIB EN COURS D’EXÉCUTION DU MARCHÉ

**ANNEXE 1**

FORMULAIRE DC4 RELATIF À LA PRÉSENTATION D’UN SOUS-TRAITANT

*En cas de sous-traitance, fournir le(s) formulaire(s) DC4 dûment renseigné(s).*

**ANNEXE 2**

MANDAT DONNÉ AU MANDATAIRE PAR LES MEMBRES DU GROUPEMENT

*En cas de groupement, fournir le mandat donné par chaque membre du groupement au mandataire solidaire.*

**ANNEXE 3**

rÉpartition des SOMMES DUES AUX membres du groupement   
ET AUX SOUS-TRAITANTS ADMIS AU PAIEMENT DIRECT

*À renseigner en cas de groupement et/ou de sous-traitance*

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **IDENTIFICATION** | **EN %** | **MONTANT**  **en € HT** | **MONTANT**  **en € TTC** |
| **TITULAIRES OU COTRAITANTS** |  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **SOUS-TRAITANTS** |  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  | **TOTAL** | **100** |  |  |

Signatures et cachets des membres du groupement et/ou des sous-traitants ET du titulaire :

**ANNEXE 4**

**ANNEXE FINANCIÈRE**

*Cf. Fichier Excel intitulé « AE\_25F075\_Annexe financière »*

**ANNEXE 5**

RELEVÉ(S) D’IDENTITÉ BANCAIRE

*Fournir le RIB fourni par l’établissement bancaire pour le titulaire ou chacun des co-titulaires dans le cadre d’un groupement, ainsi, le cas échéant, que pour les sous-traitants admis au paiement direct*

**ANNEXE 6**

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE RIB   
EN COURS D’EXÉCUTION DU MARCHÉ

*Le signataire doit avoir le pouvoir d’engager la personne qu’il représente*

*Formulaire à adresser, accompagné du nouveau RIB, aux adresses suivantes :*

[*moyensgeneraux@assemblee-nationale.fr*](mailto:moyensgeneraux@assemblee-nationale.fr) *&* [*treso8607@assemblee-nationale.fr*](mailto:treso8607@assemblee-nationale.fr)

Je, soussigné

en qualité de

agissant pour le compte de (société, entreprise) :

Titulaire

Co-titulaire au sein d’un groupement

Sous-traitant

Du marché **25F075**

Sollicite le changement de compte sur lequel il revient à l’Assemblée nationale, conformément à l’article 6 de l’acte d’engagement, de se libérer des sommes dues en paiement des prestations réalisées.

**Le RIB joint à la présente demande se substitue au précédent figurant en annexe 5 à l’acte d’engagement.**

Fait à       , le

Signature